

**LA RÉUNION DE SEPT DOMAINES SKIABLES**

N'Py - Nouvelles Pyrénées a créé en 2012 « une place de marché unique à l'heure actuelle dans le monde du ski ». Cette société réunit sept domaines skiables (Cauterets, Gourette, La Pierre Saint-Martin, le Grand Tourmalet, Luz-Ardenen, Peyragudes, Piau), et trois sites touristiques plutôt à vocation estivale (Le Pic du Midi, le Train de la Rhune, Cauterets Pont d'Espagne). Au cours de la saison hivernale 2016-2017, N'Py a enregistré deux millions de journées ski et un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros, hors activités annexes.

donnera la possibilité de composer sa chambre comme on le souhaite (en forme de dortoir, en chambre familiale ou en chambre individuelle). Il y aura aussi des espaces de vie communs comme une dalle de restauration avec des corners de nourriture gastronomique dernière génération ou traditionnelle ; des endroits où l'on pourra écouter de la musique et, encore une fois, tous les services qui faciliteront la vie du skieur. Ces premiers hébergements vont ouvrir leurs portes au public à Piau en décembre 2018.



Expérimenté cet hiver à Val d'Isère, le bracelet-station permet de régler ses dépenses de remontées mécaniques, de restaurants et dans d'autres commerces sans avoir sur soi d'argent liquide.



**CONFÉRENCE NATIONALE DES TERRITOIRES : Des annonces uniquement pour le fixe**

Lors de la Conférence nationale des territoires (CNT) du 14 décembre 2017, à Cahors, le Premier ministre, Édouard Philippe, a présenté la stratégie du gouvernement pour l'aménagement numérique des territoires.

Si des annonces ont été faites pour la couverture en Internet fixe, aucune ne porte sur l'accélération de la couverture mobile des territoires, hormis le rappel de la feuille de route du président de la République présentée lors de la Conférence nationale des territoires de juillet 2017, à savoir la généralisation de la 4G d'ici 2022 dans les zones d'habitation, les axes routiers et ferroviaires, les zones touristiques et la couverture des 10 000 communes qui n'ont pas encore accès à la 4G (représentant plus d'un million de français sur 15 % du territoire), ainsi que l'amélioration de l'accès à l'intérieur des bâtiments.

Par ailleurs, six mesures de simplification, en matière d'urbanisme notamment, ont été annoncées pour faciliter le déploiement des infrastructures télécoms. Ces mesures figurent dans le projet de loi pour le logement qui devrait être débattu au début de l'année 2018.

Pour atteindre l'objectif d'un haut débit de qualité en 2020 (au moins huit mégabits par seconde) et du très haut débit en 2022 (trente mégabits) dans les lieux les plus difficiles d'accès où il sera impossible d'installer des technologies filaires (fibre, câble, ADSL amélioré), l'utilisateur pourra s'équiper en 4G fixe, satellite ou en boucle locale radio afin d'être connecté en « 2020 au plus tard ». Le mix technologique est ainsi privilégié dans les zones rurales et de montagne.

Pour favoriser la pénétration des solutions

hertziennes, l'État va créer un guichet appelé « Cohésion numérique », doté de 100 millions d'euros, qui permettra le soutien direct à l'équipement des utilisateurs. Chaque foyer sera aidé à hauteur de 150 euros pour installer un équipement coûtant entre 200 et 400 euros. Cette mesure concerne entre un et deux millions de foyers.

Le gouvernement conforte également l'action des collectivités territoriales en zone rurale en sécurisant dans la loi de finances pour 2018 l'enveloppe de 3,3 milliards d'euros dédiée au soutien et à l'accélération des réseaux d'initiative publique engagés dans le cadre du plan France très haut débit.

Il propose enfin d'accélérer la couverture en fibre optique des territoires ruraux en mobilisant des engagements privés complémentaires. Les acteurs privés qui souhaiteront investir devront respecter trois conditions :

- la prise d'engagements contraignants et opposables de réalisation de ces extensions,
  - le respect de l'équilibre économique des projets publics qui ont d'ores et déjà été lancés via l'articulation des projets privés avec ceux des collectivités territoriales,
  - la complétude du déploiement à une échelle suffisante et cohérente, dans un délai adapté aux déploiements prévus.
- Enfin, un nouvel observatoire de l'Internet fixe va être créé sur le modèle du site [monreseamobile.fr](http://monreseamobile.fr) pour permettre à chacun d'être informé de l'avancement des travaux sur son territoire en toute transparence.

« Les technologies combinées seront privilégiées pour la couverture montagnarde. »